



ORANGE, le 29 Avril 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**RUE DU BOURBONNAIS -**

**D. A. C.**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de création d'un réseau de fibre optique et vidéo protection, **Rue du Bourbonnais**, la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée et le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière, sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 15 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois, sous l'entière responsabilité de la Société INEO Provence et Cote d'Azur de PONT SAINT-ESPRIT (30).